

Procès-Verbal de la 1ère Commission Estudiante de Formation (CEF)

Mercredi 8 octobre 2025, 17h30 à la salle Paros (CHUV)

Présent.e.x.s

Bureau de la CEF :

- Marine – Présidente de la CEF, Responsable Formation de AEML
- Alix Abrecht – Secrétaire

Responsable répétitoires Skills BMED3 :

- Sami Sassi

Responsable RESCOS BMED3 :

- Aurélien Gimmi
- Masha Jaccoud

Responsable RESCOS MMED2 :

- Danai-Georgia Bucher
- Roxanne Foglietta

Responsable des observations cliniques :

- Mila Martinez

Responsable Skills clinique interpro :

- Calypso Lupa Solis

Comskills déléguée M1 :

- Rosemarie Lee

Comskills déléguée M2 :

- Paul Jotterand

Comskills M3 :

- Elisa Milcent-Fernandez (non présente)

Invités :

- Yusuke Takeuchi (responsable de l'unité de pédagogie médicale) et Adrian Duval (responsable RESCOS)

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour 08.10.2025
2. Acceptation du procès-verbal 31.03.2025
3. Communications de la présidente CEF
 - a. Acceptation du cahier des charges
 - b. Budget CEF 2025-2026
4. Présentations : postes, passations et divers
 - a. RMSE
 - b. Répétitoire BMed1
 - c. Répétitoire Skills BMED3

- d. RESCOS BMED3
- e. RESCOS MMED2
- f. Observations cliniques
- g. Skills cliniques interpro
- h. Déléguées Comskills
- 5. Nouveaux projets, idées
 - a. Responsable conseils Bmed2 et 3
 - b. Comité observations cliniques
 - c. “charte comportement étudiant.e.x.s ainé.e.x.s évènements CEF”
- 6. Divers

1. Acceptation de l'ordre du jour 08.10.2025

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal 31.03.2025

Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité.

3. Communications de la présidente CEF

a. Acceptation du cahier des charges

Le cahier des charges a été accepté à l'unanimité.

b. Budget CEF 2025-2026

Le budget est le même que l'année passée pour le moment. Il faut rajouter la Comskills dans le tableau du budget (0 CHF).

		Budget 24-25	Budget 25-26
Répétitoire BMed1	divers	50.-	50.-
Répétitoire Skills BMed3	divers	50.-	50.-
RMS	divers	100.-	100.-
Observation Clinique		0.-	0.-
Skills Interpro	indépendant	300.-	300.-
CEF	apéros	150.-	150.-
RESCOS			
	Assistant BMed3	1000.-	1000.-
	Aide logistique BMed3	420.-	420.-
	Assistant MMed2	1800.-	1800.-
	Aide logistique MMed2	420.-	420.-
	Défraiment bénévole BMed3 & MMed2	300.-	300.-
	Impression	250.-	250.-
	Frais du site	250.-	250.-
	Maintenance du site	1000.-	1000.-
	Etat du matériel	200.-	200.-
Total		6290.-	6290.-

Une augmentation pour la RMS a été demandée vu que les années précédentes le projet était arrêté. La demande est de 200.- en tout, donc 100.- de plus par rapport au budget actuel.

Les 250.- alloués à la maintenance du site seront pris en charge par le service des urgences (qui développe aussi son site) donc ils ne seront pas utilisés, ils pourraient être utilisés pour la RMSE. Il a été décidé que les 250.- ne seraient pas enlevés du budget dans le cas où le service des urgences ne prendrait pas en charge la maintenance du site.

Le budget doit être représenté à l'AEML en rajoutant 100.- pour la RMS.

Le budget a été accepté par la CEF à l'unanimité.

Le budget de la rencontre TM est pris en charge directement par l'AEML et pas par la CEF. La création d'un nouveau poste pour la rencontre TM a été discutée pour décharger la présidente de la CEF.

Voici la procédure pour effectuer un remboursement :

- Envoyer le ticket à Marine
- Envoyer le ticket à la trésorière (+ 41 78 610 01 09) avec les informations suivantes : nom, prénom, ville, NPA, IBAN

4. Présentations : postes, passations et divers

a. RMSE

L'équipe éditoriale a été montée l'année dernière. Les status pédiatriques, gynécologiques, dermatologiques ont été faits et sont en train d'être corrigés, le but est de les publier sur le site de la RMS d'ici mi-novembre pour les ECOS.

b. Répétitoire BMed1

La date a été fixée (lendemain de l'ADN-> le 18 décembre)

c. Répétitoire Skills BMED3

Une date est à fixer avant le RESCOS des Bmed3 (1 à 2 semaines, le samedi).

d. RESCOS BMED3

Une date est à fixer.

e. RESCOS MMED2

La date n'a pas encore été placée, idéalement en mars.

Une nouvelle vignette clinique d'urgence va être ajoutée sur le site internet du RESCOS. Il faudra du matériel spécifique (à voir avec Danai ou avec les associations d'étudiant.e.x.s infirmier.ère.x.s).

f. Observations cliniques

Les services du CHUV qui ne font pas encore partie des observations cliniques ont été relancés, ainsi que la SVM et Unisanté.

g. Skills cliniques interpro

Voici les événements qui seront organisés par les skills cliniques interpro cette année : apéros interpro pour tous.te.x.s les étudiant.e.x.s en santé, scrubs night, échanges de skills (médecins qui apprennent aux infirmier.ère.x.s à lire des ECG, infirmier.ère.x.s qui apprennent à faire des prises de sang aux médecins). Le comité est en train d'être remanié.

h. Déléguées Comskills

La première réunion Comskills n'a pas encore eu lieu.

5. Nouveaux projets, idées

a. Responsable conseils Bmed2 et 3

C'est un nouveau projet créé par Roxane et Sofia l'année dernière. Le but est de donner aux étudiant.e.x.s de 2ème et 3ème des informations supplémentaires

sur la prise de note, les ressources et des présentations de cas par des 6èmes qui ont une vue globale du cursus. Voici le cahier des charges :

Le rôle des responsables conseils BMed2 et BMed3 est :

- Organiser une session de conseil pour les BMed2 et BMed3 au début du premier semestre.
- De s'assurer de la réservation des auditoriums pour le jour-J et de la présence de périodes consacrées aux conseils dans le planning des deuxième et troisième années.
- D'assurer leur présence tout au long de l'année aux Commissions Estudiantines de Formation où seront discutés l'état d'avancement des projets actuels ainsi que l'accueil de nouveaux projets.
- De communiquer avec la Responsable Formation de l'AEML.
- De siéger à l'AD de l'AEML chaque semestre.
- D'organiser une passation avec leurs successeurs afin de discuter des points positifs et négatifs afin d'améliorer le support.

Un questionnaire auprès des étudiant.e.x.s de 2ème et 3ème va être fait pour déterminer l'utilité de la création de ce poste.

Avec la création de ce nouveau poste, le nombre de votes alloués à la CEF pour les assemblées de l'AEML doit être discuté. Le nombre de participant.e.x.s à la CEF dépasse le nombre de déléguée.x.s de volée, ce qui donne un poids inégal à la CEF dans les votes. Une possibilité serait de choisir un nombre de votes déterminé pour la CEF et non pas 1 vote par personne.

b. Comité observations cliniques

Il y a 53 services et 60 médecins de la SVM qui participent aux observations cliniques. La charge de travail est trop conséquente pour une seule personne, Il y a deux solutions : la première est de modifier le cahier des charges pour préciser qu'il y a plusieurs.e.x.s responsables des observations cliniques, et la deuxième est de créer un sous-comité pour qu'il n'y ait qu'un.e seul.e.x responsable. Un mail va être envoyé aux volées concernées pour recruter des nouvelles personnes.

Le cahier des charges a été modifié de la manière suivante :

Le rôle de la responsable des observations cliniques est :

- De constituer un comité de 2-3 personnes pour organiser et mettre en place les observations cliniques.
- De prendre contact en début d'année avec les différents services du CHUV pour les relancer sur le projet, en coordination avec la Responsable Formation de l'AEML, et de poursuivre les observations cliniques en cours d'établissement (Unisanté, SVM, DISA, médecine génétique)
- D'élargir les opportunités d'observations en présentant le projet aux services n'ayant pas encore participé, ou à des instances externes au CHUV
- De créer et mettre régulièrement à jour la rubrique « Observations cliniques », avec la liste des différents services ayant participé ainsi que la charte des Observations Cliniques sur le site de l'AEML (présentation et retour concernant les différents services).
- D'assurer les inscriptions étudiantes en coordination avec les responsables des services concernés, selon un mode défini au cours de l'année.
- D'assurer sa présence tout au long de l'année aux Commissions Estudiantines de Formation.
- De communiquer avec la Responsable Formation de l'AEML.
- De siéger à l'AD de l'AEML chaque semestre.
- D'organiser une passation avec son successeur afin de discuter des points positifs et négatifs afin d'améliorer le support.

Une étude est en train d'être mise en place pour qualifier l'impact des observations cliniques sur la formation des étudiant.e.s en médecine. Cette étude pourrait être menée dans le cadre d'un travail de Master.

c. “Charte comportement étudiant.e.s ainé.e.s événements CEF

Depuis l'année dernière où un incident d'agression sexuelle entre un 5ème et une étudiante a été reporté et relevé par la FBM, une charte a été créée, que voici :

**Engagement et comportement des étudiant.e.s ainé.e.s
(dits « expert.e.s ») lors des événements organisés par la
Commission Estudiantine de Formation de l'AEML**



Ce document décrit spécifiquement les interactions entre étudiant.e.s ainé.e.s et plus jeunes dans le cadre des événements de la CEF. Cependant ces points sont également valables pour celles qu'il a avec toute autre personne.

Dans le cadre de ses missions, l'étudiant.e expert.e s'engage à respecter les principes suivants, indispensables au bon fonctionnement des événements de la CEF et à la sécurité des étudiant.e.s encadré.e.s :

a. Respect du rôle d'expert.e

L'expert.e est avant tout un transmetteur de savoir, dans un cadre pédagogique bienveillant. Iel s'engage à adopter une posture professionnelle, et à maintenir une distance appropriée avec tous les élèves qu'il encadre. La hiérarchie inhérente à la relation expert.e-élève proscrit toute relation affective ou intime pendant la durée de la mission.

b. Respect d'autrui

L'expert.e s'engage à faire preuve de respect et de professionnalisme en toute circonstance, quels que soient le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les croyances ou les opinions des autres étudiant.e.s. Tout comportement discriminatoire, humiliant, moqueur, indigne ou méprisant est proscrit. Bien que l'ambiance soit supposée être décontractée, cela ne permet en aucun cas d'utiliser l'humour comme excuse pour des comportements inadaptés ou inadéquats.

c. Prévention et interdiction du harcèlement

Tout propos ou geste à connotation sexuelle, même suggéré, est interdit. L'expert.e s'abstient de tout comportement ou remarque ambiguë, déplacée ou insidieuse, notamment :

- Allusions ou actes à caractère sexuel, commentaires sur le physique ou sur les vêtements,
- Blagues sexistes, "drague" ou invitations non sollicitées,
- Contacts physiques non justifiés,
- Insistance ou pression dans les échanges,
- Intimidations et toutes formes de harcèlement moral.

Le harcèlement sexuel notamment, peut être constitué même en l'absence de contrainte physique puisque c'est la nature du comportement, ou sa répétition, qui compte.

d. Ethique, responsabilité et exemplarité

L'étudiant.e expert.e incarne les valeurs de la CEF : pédagogie, bienveillance, humilité et inclusion. De plus, dans le cadre de ses missions, iel veille aussi à protéger les étudiant.e.s d'agissements inadéquats de la part des autres. Ainsi en cas de doute, iel s'engage à solliciter les responsables de la CEF, à signaler tout comportement suspect, et à coopérer pleinement en cas d'enquête.

e. Poursuites disciplinaires ou légales

Tout comportement contraire à l'un des points mentionnés ci-dessus, même perçu comme anodin, sera pris au sérieux par la CEF puis traité avec rigueur. La CEF coopérera dans les potentielles démarches disciplinaires ou légales conséquentes, si cela est nécessaire et selon la gravité des faits.

Voici ce qui va être mis en place pour faire prendre connaissance aux tuteur.ice.x.s des RESCOS : Soit faire signer la charte, soit la mettre en pièce jointe sur les mails d'informations. La charte sera aussi envoyée aux médecins assistant.e.x.s pour le RESCOS des 5èmes et sera ajoutée au site du RESCOS.

6. Divers

/